

Apprentissage intégrées au travail dans le secteur de l'électricité

Guide destiné aux employeurs





Impulser la prochaine génération de main-d'œuvre du secteur de l'électricité

Le secteur canadien de l'électricité aura besoin de plus de 20 000 nouveaux travailleurs d'ici 2022. Ces travailleurs devront non seulement posséder des compétences et des qualifications visant à gérer l'évolution rapide des technologies, mais également, des aptitudes professionnelles leur permettant de fonctionner efficacement au sein de milieux dynamiques axés sur le travail d'équipe.

Les employeurs du secteur de l'électricité ne sont pas les seuls à avoir besoin de ce type de talent, ce qui signifie qu'ils seront en concurrence avec un grand nombre d'industries.

Ressources humaines, industrie électrique du Canada (RHIEC) a créé le programme **Impulser l'Avenir** afin de consolider la réserve de talents au sein du secteur. Il s'agit d'un programme de subventions salariales visant à aider les employeurs à proposer des expériences d'apprentissage intégrées au travail, de sorte que les étudiants puissent acquérir les compétences nécessaires pour être fins prêts à occuper un emploi dès l'obtention de leur diplôme.

Dans le cadre de ce programme, RHIEC couvrira jusqu'à 50 % du salaire d'un étudiant, ou jusqu'à concurrence de 5 000 dollars. Des subventions pouvant atteindre 70 % (maximum de 7 000 \$) sont offertes aux étudiants de groupes sous-représentés, notamment les femmes en STIM (sciences, technologies, ingénierie, mathématiques), les étudiants autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants au Canada (dans les cinq dernières années) et les étudiants de première année.

Ce guide explique, étape par étape, comment les employeurs peuvent présenter une demande et organiser des stages d'apprentissage intégrés au travail dans le cadre du programme **Impulser l'Avenir**.

Contenu

Qui est admissible?	3
Comment impulser l'avenir	
Présenter une demande pour Impulser l'Avenir	4
Pendant le stage	5
Après le stage	5
Commencez à Impulser l'Avenir dès maintenant	
Liens rapides : formulaires pour Impulser l'Avenir	6

À propos de RHIEC

RHIEC est un organisme national à but non lucratif qui a été fondé en 2005 afin de mener des recherches et d'élaborer des programmes visant à appuyer les défis et les possibilités en matière de ressources humaines dans les secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables. Notre mission consiste à renforcer la capacité de l'industrie électrique du Canada de répondre aux besoins actuels et futurs en matière de main-d'œuvre hautement qualifiée, axée sur la sécurité, diversifiée et productive. Nous réalisons notre mission en faisant la promotion des possibilités de carrières qui existent au sein de l'industrie, et en formant des partenariats entre les entreprises, les travailleurs, le secteur de l'éducation et le gouvernement.

Qui est admissible?

Tout employeur ou étudiant qui répond aux critères suivants peut bénéficier du programme de subventions salariales Impulser l'Avenir.

Employeur

Doit être une organisation de propriété canadienne ou une filiale canadienne qui :

- Génère, transmet et (ou) distribue de l'électricité comme activité commerciale principale
- OU**
- Participe à la fabrication d'équipements et à la prestation de services nécessaires à la production, au transport et à la distribution d'énergie électrique
- OU**
- S'engage à soutenir le secteur dans l'un des domaines suivants :
- | | |
|-------------------------------|--|
| Énergies renouvelables | Stockage d'énergie |
| Recherche et développement | Intégration des véhicules électriques |
| Développement des entreprises | Communautés énergétiques intelligentes |
| Efficacité énergétique | |

Étudiant

Doit :

- Être un étudiant à temps plein actuellement inscrit à un programme d'études postsecondaires en STIM ou à un programme d'affaires au Canada
- Être un citoyen canadien, un résident permanent ou une personne ayant obtenu le statut de réfugié au Canada
- Être légalement autorisé à travailler conformément aux lois et aux règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux pertinents
- Ne pas avoir le reste de son salaire financé par un autre programme gouvernemental
- Être embauché pour un stage en milieu de travail à temps plein
- Consentir à la communication périodique de renseignements sur le placement à RHIEC et au gouvernement du Canada, et ce, pendant et à la fin du stage

Restrictions

Les étudiants inscrits à un programme de formation professionnelle ou un programme de formation par l'apprentissage, ainsi que les étudiants au Canada détenteurs d'un visa de travail ou d'étudiant **ne sont pas** admissibles aux subventions du programme **Impulser l'Avenir**.

Qui est responsable de quoi?

Le programme **Impulser l'Avenir** requiert l'implication majeure au sein de l'organisation de quelques départements. Il s'agit notamment :

Ressources humaines

Rôle d'Impulser l'Avenir :

- Présenter des formulaires
- Superviser le processus d'embauche
- Fournir les renseignements requis au cours du stage

Finances

Rôle d'Impulser l'Avenir :

- Fournir les données financières requises
- Soumettre les formulaires de réclamation et les relevés de paie au cours du stage

Supervision d'étudiants

Rôle d'Impulser l'Avenir :

- Élaborer un plan d'apprentissage
- Superviser le travail de l'étudiant
- Fournir de l'information additionnelle au besoin

Comment impulser l'avenir

Les pages suivantes décrivent les étapes du processus de demande pour le programme Impulser l'Avenir : de la demande initiale, en passant par la gestion d'un stage, jusqu'aux activités après le stage. Vous pouvez cliquer sur l'un quelconque des liens fournis pour accéder aux formulaires requis à une étape donnée. Les étudiants doivent également effectuer certaines tâches importantes au cours du processus : les employeurs peuvent utiliser les indications ci-dessous pour les guider tout au long des étapes obligatoires.

Présenter une demande pour Impulser l'Avenir

Pour les employeurs

Remplir et soumettre le **Formulaire d'évaluation de l'admissibilité de l'employeur** <https://formulaires.electricityhr.ca/Evaluation-admissibilite-des-employeurs>

Ce formulaire ne doit être rempli qu'une seule fois. Pour toutes demandes subséquentes, sélectionnez « Oui » à la question demandant si l'entreprise a déjà soumis ce formulaire.

Renseignements requis

- Courte description de l'entreprise
- Titre du poste de l'étudiant participant
- Description des fonctions du participant
- Salaire, horaire ainsi que les dates de début et de fin du stage du participant

Pour les étudiants

Remplir et soumettre le **Formulaire de renseignements sur le participant** <https://formulaires.electricityhr.ca/Formulaire-information-pour-le-participant>

Ce formulaire doit être rempli pour que les étudiants puissent participer au programme.

Renseignements requis

- Copie du curriculum vitae de l'étudiant
- Preuve d'inscription dans un établissement postsecondaire ou relevé de notes
- Consentement à divulguer des renseignements sur le stage à RHIEC et au gouvernement du Canada

Pour les employeurs

Signer et soumettre le **contrat Impulser l'Avenir**

Une fois que vous avez reçu le formulaire de l'étudiant, signez-le à votre tour et envoyez-le à RHIEC.

Remplir et soumettre la **demande de dépôt direct** <https://formulaires.electricityhr.ca/Demande-pour-des-operations-bancaire>

Ce formulaire doit être rempli une seule fois, à moins que vos informations financières n'aient changé.

Renseignements requis

- Nom de l'organisation
- Nom de l'institution financière
- Adresse de la succursale
- Image jointe d'un spécimen de chèque annulé ou les renseignements équivalents

Pour les étudiants

Signer et soumettre le **contrat Impulser l'Avenir**

L'étudiant doit :

- Lire le contrat en entier
- Imprimer la page 7 et signer la case de consentement du participant
- Numériser le document signé et l'envoyer par courriel au responsable des ressources humaines de l'employeur

Pour les employeurs

Une fois reçu de l'étudiant, soumettez le **contrat d'emploi Impulser l'Avenir** dûment rempli.

Pour les étudiants

Remplir, signer et soumettre l'**entente de travail avec Impulser l'Avenir**

L'étudiant doit :

- Lire l'entente en entier
- Imprimer le document et inscrire les informations relatives au participant
- Communiquer avec un représentant de l'école (p. ex. coordonnateur du programme coopératif, conseiller aux étudiants, etc.) pour confirmer l'inscription de l'étudiant au programme
- Numériser le document rempli et signé, puis l'envoyer par courriel au responsable des ressources humaines de l'employeur

Pendant le stage

Employeur et étudiant ensemble

Élaborer et soumettre un plan d'apprentissage

L'étudiant et son superviseur doivent collaborer à l'élaboration d'un plan d'apprentissage, et être d'accord sur celui-ci, et ce, le plus près possible de la date de début du stage. Accédez au formulaire ici : <https://formulaires.electricityhr.ca/Plan-apprentissage>.

Le plan d'apprentissage devrait aborder les questions suivantes :

- Où est l'étudiant maintenant et que veut-il apprendre de son stage?
- Quelles sont les aptitudes et les compétences dont l'étudiant a besoin pour réussir?
- Quelles activités d'apprentissage permettront à l'étudiant d'acquérir ces compétences?
- Comment le superviseur et l'organisation peuvent-ils soutenir l'étudiant?



Employeur

Remplir et soumettre le formulaire de réclamation

Le formulaire de réclamation doit être rempli et soumis **chaque mois** au cours du stage de l'étudiant. Accédez au formulaire ici : <https://formulaires.electricityhr.ca/Formulaire-de-soumission-de-reclamation>

Renseignements requis

- Nom de l'employeur
- Nom de la personne-ressource
- Nom du participant
- **Salaire brut** total pour la période visée
- Relevés de paie en pièces jointes pour la période visée (minimum 1, maximum 5)

Compétences à prendre en compte lors de l'élaboration d'un plan d'apprentissage

Le programme **Impulser l'Avenir** vise à aider les étudiants à acquérir les compétences professionnelles dont ils auront besoin, ainsi que leurs employeurs, pour réussir au sein d'un environnement de travail réel. Intégrer ces éléments dans le plan d'apprentissage est un excellent moyen de s'assurer qu'ils seront abordés :

Apprentissage continu

Travail d'équipe

Prise de décisions

Compréhension écrite

Expression orale

Écoute active

Pensée critique

Conscience de soi

Perspicacité sociale

Gestion du temps

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Web d'**Impulser l'Avenir** : electricityhr.ca/fr/impulser-lavenir

Après le stage

Employeur

Remplir et soumettre le formulaire de réflexion sur le stage professionnel

Employeur (RH) : https://formulaires.electricityhr.ca/FR_Impulser-L-avenir/Remarques-sur-le-stage-Employeurs

Ces formulaires doivent être remplis une fois par semestre et par cohorte.

Superviseur : https://formulaires.electricityhr.ca/FR_Impulser-L-avenir/Reflexion-du-superviseur

Ces formulaires doivent être remplis une fois par semestre et par cohorte.

Les étudiants ne les verront pas. Les renseignements rendus anonymes de ces formulaires seront utilisés de façon agrégée en vue de permettre à RHIEC d'améliorer le programme.

Étudiant

Remplir et soumettre le formulaire de réflexion sur l'apprentissage au cours de l'expérience de travail

https://formulaires.electricityhr.ca/FR_Impulser-L-avenir/Reflexion-sur-le-plan-dapprentissage

Ce formulaire doit être rempli à la fin du stage de l'étudiant et ne sera pas vu par l'employeur. Les renseignements rendus anonymes de ce formulaire seront utilisés de façon agrégée en vue de permettre à RHIEC d'améliorer le programme.



Commencez à impulser l'avenir dès maintenant

Un stage d'apprentissage intégré au travail dans le cadre du programme Impulser l'Avenir offre une occasion unique, non seulement à l'étudiant, mais à vous également. Faire appel à des étudiants vous donne accès à de nouveaux talents enthousiastes, qui ont tout juste reçu une formation en matière de technologies récentes. Leurs points de vue peuvent s'avérer extrêmement utiles pour l'évolution de votre entreprise. De plus, les relations que vous établirez au cours d'un stage pourraient placer votre entreprise au premier rang des employeurs éventuels de l'étudiant, dès qu'il aura obtenu son diplôme.

Commencez à impulser votre avenir dès maintenant. Pour vous lancer, veuillez consulter : <http://electricityhr.ca/fr/impulser-lavenir>.



Liens rapides : formulaires pour Impulser l'Avenir

Pour les employeurs

Formulaire d'évaluation de l'admissibilité de l'employeur

<https://formulaires.electricityhr.ca/Evaluation-admissibilite-des-employeurs>

Demande de dépôt direct

<https://formulaires.electricityhr.ca/Demande-pour-des-operations-bancaire>

Plan d'apprentissage

<https://formulaires.electricityhr.ca/Plan-apprentissage>

Formulaire de réclamation

<https://formulaires.electricityhr.ca/Formulaire-de-soumission-de-reclamation>

Formulaire de réflexion sur le stage professionnel – Employeur (RH)

https://formulaires.electricityhr.ca/FR_Impulser-L-avenir/Remarques-sure-le-stage-Employeurs

Formulaire de réflexion sur le stage professionnel – Superviseur

https://formulaires.electricityhr.ca/FR_Impulser-L-avenir/Reflexion-du-superviseur

Pour les étudiants

Formulaire de renseignements sur le participant

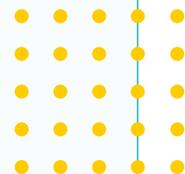
<https://formulaires.electricityhr.ca/Formulaire-information-pour-le-participant>

Plan d'apprentissage

<https://formulaires.electricityhr.ca/Plan-apprentissage>

Formulaire de réflexion sur l'apprentissage au cours de l'expérience de travail

https://formulaires.electricityhr.ca/FR_Impulser-L-avenir/Reflexion-sur-le-plan-dapprentissage



Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web : electricityhr.ca/fr/impulser-lavenir